

Synthèse

La séance débute par l'examen d'opportunité de huit enquêtes, cinq d'entre-elles ne faisant pas l'objet d'une présentation détaillée en séance. L'opportunité est tout d'abord accordée à ces dernières : enquête sur les pratiques phytosanitaires dans le domaine de la viticulture (SSP), enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie (Insee), enquête sur la production de déchets non dangereux dans le commerce (Insee), enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret (SOeS), enquête sur l'activité des entrepôts et des établissements logistiques (SOeS).

Joëlle Chazal (Insee) présente l'[enquête sur les chaînes d'activité mondiales](#). Il s'agit du renouvellement d'une enquête réalisée en 2012, s'inscrivant dans le cadre d'un projet européen coordonné par Eurostat pour améliorer les connaissances en matière de stratégie d'internationalisation des sociétés. L'enquête de 2017 cherchera donc à mettre en évidence le phénomène de fragmentation des processus de production mis en œuvre par les sociétés, qui les conduisent à externaliser en France ou à délocaliser à l'étranger des travaux réalisés jusque-là en interne. L'unité d'interrogation – unité légale vs entreprise au sens LME, i.e. profilée au sein d'un groupe – reste à déterminer en fonction des orientations d'Eurostat (règlement FRIBS à venir) puis des discussions au sein du comité de concertation de l'enquête, la priorité étant une diffusion compréhensible des résultats. L'opportunité est accordée à l'enquête.

Géraldine Séroussi et Florian Lezec (Sies) présentent ensuite les deux [enquêtes annuelles sur les moyens consacrés à la recherche et développement](#) (R&D) dans les entreprises d'une part – qui comprend un volet biennal auprès des chercheurs –, et dans les associations et groupements d'intérêt public d'autre part. Ces enquêtes s'inscrivent dans un cadre réglementaire européen et visent à connaître les moyens consacrés à la R&D en termes de dépenses intérieures et extérieures, d'effectifs de chercheurs, de personnels de soutien à la recherche et de financements reçus pour ces moyens. Lionel Fontagné aborde la question de l'unité statistique interrogée (unité légale vs entreprise profilée) qui impacte l'examen des flux de R&D au sein d'un groupe. Si l'interrogation s'effectue surtout auprès des unités de recherche, seules capables de fournir les éléments statistiques, le Sies dialogue avec l'Insee pour construire une vision plus globale au niveau des groupes. L'opportunité est accordée aux deux enquêtes.

La séance se poursuit autour de l'[enquête associations](#), dont les premiers résultats viennent d'être publiés (*Insee Première* n° 1587 de mars 2016). Cette enquête constitue la réponse de la statistique publique au rapport sur la connaissance des associations du Cnis (rapport n° 190 de décembre 2010).

Lise Reynaert (Insee) dresse tout d'abord un bilan de la collecte menée en 2014. Au préalable, elle rappelle qu'un important travail d'appariement a été effectué entre le répertoire Sirene et le registre national des associations (RNA), afin de constituer une base de sondage exhaustive et de limiter les doublons. Un échantillon représentatif d'environ 35 000 associations a pu être constitué, composé pour moitié d'associations employeuses (i.e. ayant une masse salariale non nulle en 2013) et pour moitié d'associations non-employeuses. Pour mener à bien la collecte, trois relances ont été nécessaires, et le taux de réponse par courrier papier est assez élevé. Les taux de réponse sont assez bons : 80 % pour les associations employeuses, et 50 % pour les non-employeuses – sachant qu'une partie de ces dernières avait cessé toute activité.

Elle présente ensuite quelques résultats. En France, 1,3 million d'associations sont actives en 2013, et se concentrent pour plus de la moitié dans les domaines du sport, des loisirs et de la culture. Seulement 12 % des associations emploient au moins un salarié, représentant au total 1,9 million de salariés soit 1,3 million en équivalent temps plein (ETP), du fait du travail à temps partiel. Plus d'une association employeuse sur deux n'embauche qu'un ou deux salarié(s). Fait remarquable, deux tiers du volume de travail des salariés des associations est effectué dans l'action sociale, l'hébergement social et la santé, alors que ces domaines ne représentent que 21 % des associations employeuses. La quasi-totalité des associations recourt par ailleurs au bénévolat, pour un total de près de 0,7 million d'ETP. Les associations disposent de 104 milliards d'euros de ressources courantes, mais 9 euros sur 10 sont destinés aux associations employeuses. Le rayonnement des associations est plutôt local, même si leurs actions ne sont pas toujours conduites isolément.

Édith Archambault, qui a présidé pour le Cnis le groupe de travail sur la connaissance des associations, se félicite de l'interaction entre chercheurs et statisticiens au sein du comité de concertation de l'enquête, qui a permis d'élaborer un questionnement efficace et pertinent. Elle souligne l'intérêt majeur de ces travaux qui renouvellent et enrichissent la vision du monde associatif. Elle recommande de réaliser périodiquement (tous les 5 ans environ)

cette enquête, mais aussi l'enquête ménages sur la vie associative (participation et bénévolat) qui complète la vision côté unités légales, la dernière datant de 2010. Elle souligne deux recommandations du rapport qui restent à mettre en œuvre : aller vers la réalisation d'un compte satellite des ISBL (institutions sans but lucratif) puis plus largement de l'économie sociale et solidaire, pour mener des comparaisons internationales, et enfin créer au sein du SSP un pôle en charge de la statistique des associations ou de l'économie sociale et solidaire (mêlant enquêtes entreprises et ménages).

Marion Boinot (Le mouvement associatif) remercie les équipes et se félicite des données robustes sur l'emploi salarié notamment. Elle s'interroge toutefois sur les niveaux des ETP du bénévolat, plus faibles que ceux mesurés dans les enquêtes du paysage associatif menées par le centre d'économie de la Sorbonne, à partir toutefois d'une base de sondage non exhaustive.

Des éléments nouveaux (niveaux de salaire, ...) seront fournis ultérieurement dans un *Insee Résultats* à paraître mi-2016. Par ailleurs, depuis janvier 2016, l'Insee intègre désormais le RNA dans le répertoire Sirene au fil de l'eau, ce qui permettra de conduire plus simplement la prochaine enquête. Enfin, un poste permanent, côté entreprises, a été créé à l'Insee sur l'économie sociale et solidaire. Le Cnis émet un avis sur le sujet, et recommande que l'enquête puisse être renouvelée à intervalle régulier, de l'ordre d'un rythme quinquennal.

La réunion se poursuit avec un [bilan des enseignements des échanges de données 2015 dans le cadre du projet Simstat](#) (Statistiques du marché unique), dont les objectifs ont été présentés à la commission du 21 mai 2014. Jusqu'à présent, en matière de statistiques douanières, les pays effectuent leur propre collecte tant à l'exportation qu'à l'importation (système dénommé Intrastat). À l'origine, le projet Simstat vise à mettre en place un système d'échange des données sur les exportations intracommunautaires. Chaque pays récepteur reconstituerait alors ses importations en agrégeant les flux d'exportation des autres États membres (EM) vers lui. Ce projet a donc pour objectif de réduire de moitié la charge de réponse des entreprises tout en préservant la qualité de la collecte. Idéalement, il s'agirait de collecter une statistique unique pour chaque flux bilatéral, avec une seule collecte, à l'exportation.

Jean-François Loué (SSM Douanes) présente le bilan des tests de faisabilité, suite aux premiers échanges de données dans le cadre des tests réunissant 20 pays de l'Union européenne. Des indicateurs de concordance, visant à mesurer la couverture de la collecte nationale (Intrastat) par la collecte miroir (flux d'exportations Simstat) ont été calculés. Ils montrent des résultats statistiques plutôt positifs dans le cadre des pays qui collectent l'identifiant de l'importateur (France et Italie) mais aussi pour certains pays qui le simulent dans le cadre des tests (Tchéquie, par exemple). D'autres indicateurs, de type « mixed-flow », montrent que des statistiques reposant sur la collecte nationale pour les plus gros importateurs et sur la collecte miroir pour les autres permettraient de minimiser les effets de seuil des deux collectes. Dans tous les cas, ces indicateurs n'ont pas été calculés par produit. La concordance est nulle avec l'Allemagne, qui n'a pas transmis de données identifiables.

Eurostat compare désormais 3 scénarios : intrastat allégé dans chaque pays (avec une baisse du taux de collecte), Simstat (échange de données entre EM ; plus d'obligation de collecte à l'importation des EM) et flux unique avec échange de données (plus de collecte à l'importation). Les EM rejettent unanimement le flux unique, et préfèrent majoritairement le système Intrastat allégé. Eurostat souhaite sauvegarder les échanges de données et propose de combiner les options. L'Allemagne n'est pas hostile à l'échange de données, mais ne fournira l'identifiant de l'importateur que si la loi l'y oblige. La France souhaite échanger les données uniquement si chaque EM collecte l'identifiant et le pays d'origine, et ne s'oppose pas parallèlement à un allègement limité du taux de couverture à l'exportation. Les négociations sont encore en cours.

L'identifiant de l'importateur étant le numéro de TVA intra-communautaire, Lionel Fontagné s'interroge sur le fait que sa collecte ne soit pas rendue obligatoire, ce qui permettrait d'identifier simplement tous les flux d'exportation dans le cadre du projet. Jean-François Loué évoque des raisons politiques, et non techniques, qui empêchent cela : malgré l'assurance de la confidentialité des données échangées, les entreprises exportatrices seraient réticentes à communiquer leurs fichiers clients aux administrations des divers pays. La commission émet un avis sur le sujet, et demande à être informée de tout scénario comportant des échanges de données, ainsi que des règles envisagées en matière de confidentialité.

La séance s'achève enfin par un point d'information sur la refonte du site *insee.fr*, mené par Loïc Midy. Par rapport au site existant, le nouveau site est structuré en quatre grandes rubriques, avec des filtres multicritères qui permettent d'affiner les recherches. L'affichage du site s'adapte par ailleurs à tous les écrans (PC, tablettes, smartphone, ...). Plus intuitif, l'accès à l'information est nettement facilité. Le nouveau site sera déployé à l'automne 2016.